



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

asthme

Question écrite n° 56107

Texte de la question

M. Patrick Bloche attire l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur la fermeture accrue des centres pour les enfants asthmatiques. L'asthme touche actuellement 450 000 enfants en France, soit deux fois plus qu'en 1985. Même si les traitements par aérosols sont devenus le moyen le plus couramment utilisé afin de prendre en charge les enfants asthmatiques à domicile, de nombreuses personnes s'alertent de la fermeture des centres pour enfants asthmatiques et de leur reconversion. En effet, les cures dans ces centres restent fortement bénéfiques pour les enfants lourdement atteints et permettent une prophylaxie incontestable de la maladie. C'est pourquoi il souhaiterait savoir si le Gouvernement entend maintenir l'activité des centres de séjour pour enfants asthmatiques.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Bloche](#)

Circonscription : Paris (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56107

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 janvier 2005, page 718